

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Barbara Lanthemann, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA  
**Objet** L'Etat du Valais est-il un employeur fiable?  
**Date** 12.11.2019  
**Numéro** 5.0465

---

## **Actualité de l'événement**

Depuis quelques semaines, la presse et les réseaux sociaux se font l'écho d'un traitement tout à fait particulier d'un ancien collaborateur de l'Etat du Valais par le Conseil d'Etat.

## **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que le Conseil d'Etat annonce qu'une plainte pourrait être déposée à l'encontre d'un collaborateur démissionnaire.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La population a besoin de réponses immédiates dans un dossier qui touche à la santé publique et à la gestion des services d'un Département. La confiance à l'égard du département et donc du canton en est gravement affectée.

La presse et les réseaux sociaux se font l'écho d'un traitement tout à fait particulier d'un ancien collaborateur de l'Etat du Valais par le Conseil d'Etat.

Passons sur les mesures paternalistes prises sur les conditions de son départ. Il y a peu, le CE nous gratifie d'une communication pour le moins surprenante sur les fameux dossiers «Rossier» qui crée une réelle émulation dans la population. On apprend que l'un des disques durs, transmis par Joël Rossier au département de Jacques Melly, qui l'a ensuite transmis à la COGEST, comprend des documents du service de la Nature.

On comprend également que les rapports remis par Joël Rossier touchent la politique environnementale mais également une certaine manière de fonctionner au sein du département.

En fait, le Conseil d'Etat communique pour annoncer qu'il vient de découvrir ce qu'il avait lui-même transmis à la Commission de gestion. Surprenant.

En sus, rappelons également que le Conseil d'Etat planche sur une possibilité de vouloir poursuivre Joël Rossier, finalement sans trop savoir pour quel motif.

Il semble indiquer que le Conseil d'Etat n'a pas pris la mesure de la problématique qui touche tant l'environnement que son propre fonctionnement.

La population valaisanne se questionne grandement sur les priorités du Conseil d'Etat envers les nouvelles pollutions découvertes depuis avril. Elle constate que le Conseil d'Etat cherche plus à tuer le messenger qu'à traiter le message.

De plus, force est de constater une politique de gestion très particulière puisque pas moins de trois collaborateurs ont dû quitter l'Etat du Valais avec fracas ces derniers temps, privant le Canton de compétences reconnues.

Il est donc normal de se demander si l'Etat du Valais est un employeur fiable pour qui veut assumer son cahier des charges.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat est prié de répondre à ces quelques questions:

- Les pollutions à la benzidine dont ont récemment parlé les médias, sont-elles de nouvelles pollutions où celles déjà communiquées en avril de cette année?
- Le DMTE a-t-il prévu une remise en question de son mode de fonctionnement?
- Avez-vous lu les rapports déposés depuis deux ans par l'ancien chef du service de l'Environnement?

- N'avez-vous pas l'impression de vous tromper de priorité en perdant du temps à chercher un moyen de poursuivre votre ancien collaborateur?
- Pouvez-vous confirmer que Joël Rossier a tiré la sonnette d'alarme de manière interne avant que la presse révèle de cette situation?